

En sollicitant pour vos salariés, auprès de la Carsat Sud-Est, le suivi d'un ou plusieurs modules de formation dans le cadre du dispositif Savoir Seniors Santé, vous êtes tenus par les modalités ci-après :

### **1- Concernant le lieu des formations**

Il vous appartient de mettre à disposition les locaux et le matériel nécessaire au bon déroulé des formations.

### **2- Concernant les annulations des formations**

Deux situations seront distinguées :

**1<sup>ère</sup> situation** : l'annulation justifiée, intervient par mail auprès du formateur et de l'organisme de formation dans un délai supérieur ou égal à 7 jours calendaires avant le démarrage de la session de formation avec copie aux équipes de la Carsat Sud-Est :

la ou les séances annulées pourront être reportées en fonction des disponibilités du formateur. La formation ainsi annulée n'aura pas de conséquence financière pour la structure.

A la deuxième annulation, la Carsat Sud-Est procédera à un rappel aux engagements.

A la troisième annulation, la Carsat Sud-Est se réservera la possibilité d'exclure la structure du dispositif pendant une année.

**2<sup>ème</sup> situation** : l'annulation même justifiée intervient, dans un délai inférieur à 7 jours calendaires avant le démarrage de la session de formation :

la structure sera contrainte de régler à la Carsat Sud-Est l'intégralité de la ou les séances annulées inopinément et aucun report de la session de formation annulée ne sera admis.

A la deuxième annulation, la Carsat Sud-Est procédera à un rappel aux engagements et se réservera la possibilité d'exclure la structure du dispositif pendant une année au minimum.